

Chères et chers Parlementaires,

Comme de coutume lors de la session d'hiver, nous vous faisons parvenir l'Infoparlement du Nouveau Mouvement Européen Suisse Nomes. Nous espérons qu'il vous permettra d'avoir un aperçu de la politique européenne actuelle et des interventions parlementaires dans ce domaine.

Le secrétariat général du Nomes se tient à votre disposition durant toute la durée de la session :

Lukas Schürch, 078 791 55 50, [schuerch@europa.ch](mailto:schuerch@europa.ch)

Séverine Barioni, 079 229 58 47, [barioni@europa.ch](mailto:barioni@europa.ch)

## **2014 : année de tous les dangers pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne**

### **Relations Suisse-UE en un coup d'œil: état des lieux et évolution**

#### ***Initiative contre l'immigration de masse***

Rétrospective : cette initiative déposée par l'UDC en février 2012 prévoit que la Suisse puisse, à l'avenir, contrôler elle-même l'immigration au moyen de contingents ; en soumettant tous les types d'admissions à des plafonds annuels, soit une gestion autonome de l'immigration. Le texte prévoit que le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales puisse également être limité, que tout accord international en contradiction avec cette gestion autonome de l'immigration soit exclu et que les traités internationaux contraires à ce principe soient renégociés dans un délai de trois ans. De plus, en cas de non-entrée en vigueur des lois d'application dans un délai de trois ans, le texte de l'initiative devra être appliqué provisoirement par voie d'ordonnance.

Durant la session d'été, cette dernière a clairement été rejetée par le Conseil national, ainsi que par le Conseil des États lors de la session d'automne : le 27 septembre 2013 l'Assemblée fédérale a recommandé au peuple de rejeter l'initiative pour motif que cette dernière était contraire à l'accord sur la libre-circulation des personnes et à la convention instituant l'AELE. La votation populaire aura lieu le 9 février prochain.

Evolution prévisible : en regard à la votation populaire du 9 février 2014, la campagne sera assurément très difficile. À part l'UDC, les trois autres partis politiques du Conseil fédéral se sont fermement opposés au texte de cette initiative, puisqu'il remet en question l'accord sur la libre-circulation des personnes conclu avec l'UE et risque d'entraîner une dénonciation de l'ensemble des accords signés en 1999 en vertu de la « clause guillotine » – qui constitue l'enjeu fondamental et principal de cette votation. Consciente que l'immigration a contribué à la prospérité économique de la Suisse, la majorité des organisations faïtières, dont economiesuisse et l'Union patronale suisse, sont également opposées à cette initiative.

Commentaire : Cette initiative remet en question l'accord sur la libre-circulation des personnes et l'acquis des négociations avec l'Union européenne. En effet, de par la « clause guillotine », l'UE aurait, en cas d'acceptation de l'initiative, la possibilité de déclarer caducs les autres accords, soit l'entier des Bilatérales I. Outre cette dimension cruciale pour l'avenir de la Suisse, il en est une autre qu'il ne faut en aucun cas négliger : la très grande précision du texte de l'initiative. Celui-ci fixe notamment trois conditions très explicites: la Suisse fixe des contingents pour l'immigration ; les accords passés et futurs doivent être renégociés et cette renégociation doit se faire dans les trois ans. C'est ce dernier point qui rend l'initiative particulièrement contraignante et par là même dangereuse pour l'avenir de la Suisse. En effet, si l'initiative est acceptée le 9 février prochain, la Suisse n'aurait alors pas d'autre choix que d'entreprendre une renégociation des accords conclus avec l'UE, dont les chances de succès sont incertaines, voire compromises. Deux possibilités s'offriraient alors à l'UE : accepter ou refuser la renégociation.

Si l'UE refuse de renégocier, les Bilatérales I deviennent immédiatement caduques. En revanche, si elle accepte de renégocier les Bilatérales I en lien avec le contenu du texte de l'initiative (démarche hautement improbable puisque le texte est en opposition fondamentale avec les principes et les fondements de la libre-circulation des personnes), il y a fort à parier que le délai de négociation dépassera allègrement les trois ans fixés par le texte de l'initiative. Dès lors, le Conseil fédéral se verrait dans l'obligation d'édicter provisoirement les dispositions d'application nécessaires par voie d'ordonnance. **Dans tous les cas, si l'initiative venait à être acceptée, la Suisse risquerait fortement de devoir renoncer à l'ensemble des accords bilatéraux I et le futur de ses relations avec l'Union européenne serait dangereusement compromis.**

Outre ces aspects purement pratiques, soulignons également que cette initiative, clairement empreinte de xénophobie, tend à ignorer que la Suisse a profité de l'immigration de

personnes qualifiées en provenance des états UE/AELE durant presque une décennie et que c'est à cette main-d'œuvre que l'on doit notre situation prospère d'aujourd'hui.

Selon les récents sondages, une courte majorité des suisses serait en faveur de cette initiative. Cela montre que les citoyens suisses tiennent compte des défis que pose l'immigration et qu'une importante forme d'ignorance existe au sujet des bénéficiaires de la libre-circulation des personnes d'une part et au sujet des mesures internes qui pourraient être prises pour améliorer cette situation liée à l'immigration de l'autre. Des solutions constructives par le biais de politiques publiques internes appropriées et des mesures d'accompagnement efficaces sont nécessaires, car ces défis ne sont en aucun cas imputables à l'Union européenne. Par conséquent, une campagne d'information et une prise de position claire des opposants est nécessaire pour garantir la pérennité de l'accord sur la libre-circulation des personnes.

### ***Initiative ECOPOP***

Les enjeux et les dangers de l'initiative contre l'immigration de masse et l'initiative ECOPOP sont étroitement liés.

Rétrospective : lancée par l'association écologie et population, cette initiative est assimilable à la précédente, puisqu'elle souhaite ramener le solde migratoire annuel en Suisse à 0,2% de la population permanente. En limitant l'immigration vers la Suisse, l'initiative entend diminuer la croissance de la population et ainsi préserver la qualité de vie de tous les habitants du pays. En contrepartie à cette limitation de l'immigration en Suisse, l'initiative propose d'attribuer 10% du budget de l'aide au développement pour promouvoir la planification familiale volontaire.

L'initiative a été déposée le 2 novembre 2012 auprès de la Chancellerie fédérale. Le Conseil fédéral présentera son message prochainement à l'Assemblée fédérale. Toutefois, celui-ci a d'ores et déjà annoncé qu'il rejeterait l'initiative, sans proposer de contre-projet. Les arguments à opposer à cette initiative sont les suivants : la politique d'immigration actuelle est efficace et l'initiative viendrait remettre en question l'accord sur la libre-circulation des personnes ainsi que la Convention instituant l'AELE très profitable à la Suisse et induirait des risques en lien avec la clause guillotine. De plus, la coopération suisse au développement a fait ses preuves, car elle promeut la préservation des ressources naturelles dans les pays en voie de développement. La disposition proposée, selon laquelle au moins 10 % des moyens consacrés à la coopération internationale doivent être affectés à la planification familiale,

limiterait la marge de manœuvre que requiert la coopération internationale. La Suisse ne pourrait plus répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques des pays et des organisations concernés. En particulier, l'aide humanitaire, qui doit pouvoir être déployée rapidement, serait entravée. Focaliser davantage l'aide sur la planification familiale n'aurait, selon le Conseil fédéral, que peu d'effet. Pour parvenir à casser la spirale de la pauvreté et de la croissance démographique il faut, selon le Conseil fédéral, diversifier les approches, en misant par exemple sur la formation et sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Commentaire : si l'initiative du 9 février est acceptée, alors la situation politique de la Suisse sera catastrophique. En revanche, même si l'initiative «contre l'immigration de masse» est rejetée, celle de l'ECOPOP reste dangereuse. Les initiatives de l'UDC à tendance anti-européennes de ces dernières années ont régulièrement été balayées par le peuple. Dès lors, les opposants espèrent que cela sera également le cas en février, ce qui rendrait l'initiative ECOPOP moins menaçante à l'égard de l'accord sur la libre-circulation des personnes. Par conséquent, il est nécessaire, en vue de la campagne du 9 février prochain, de rassembler les forces partisans et civiles en faveur du maintien de l'accord sur la libre-circulation des personnes, afin d'élaborer un message clair et uni à l'attention de la population.

### ***Extension de la libre-circulation des personnes à la Croatie***

Rétrospective : la Croatie a adhéré à l'Union européenne le 1er juillet 2013. Fin août 2013, la Conseillère fédérale Simonette Sommaruga a présenté les modalités concernant l'extension de la libre-circulation à la Croatie (protocole III en phase de consultation). Pendant un délai transitoire de cinq à sept ans, les permis de séjour seront limités. Ensuite, il sera possible de faire appel à la clause de sauvegarde. Après un délai de dix ans, soit à l'horizon 2024, la libre-circulation des personnes sera étendue à la Croatie sans restriction.

Evolutions prévisibles : l'UDC a déjà indiqué vouloir combattre toute extension de l'accord sur la libre-circulation des personnes. Un référendum facultatif est donc à prévoir.

Commentaire : ici encore, il s'agit d'une votation populaire susceptible de remettre en question l'accord sur la libre-circulation des personnes, ainsi que l'ensemble des accords bilatéraux I. En mai 2013, lorsque le Conseil fédéral a activé la clause de sauvegarde à l'encontre des Etats UE-17 et qu'il a reconduit le délai transitoire pour les Etats UE-8 d'un an, cette décision a été vivement critiquée par l'Union européenne. En effet, l'un des principes fondateurs du fonctionnement de la libre-circulation des personnes est la non-discrimination.

Les Etats partie à cet accord ont l'obligation de la promouvoir et de ne pas l'entraver. L'Union européenne se montrera intransigeante sur le respect de ce principe, qui garantit le bon fonctionnement du marché intérieur.

### **Questions institutionnelles**

Cet été, le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a présenté les jalons du mandat de négociations. Selon ses projets, le droit suisse devrait être adapté aux règles du marché intérieur européen de l'UE à travers une législation nationale; toutefois sans reprise automatique du droit européen. En outre, il propose que, en cas de désaccord entre la Suisse et l'UE, ce soit la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui tranche. Elle se chargerait ainsi de juger l'affaire et d'arrêter les mesures qui s'imposent. Bien que l'interprétation juridique de la CJUE n'ait pas de valeur contraignante pour la Suisse, cette dernière encourrait des mesures de rétorsion de la part des parties adverses en cas de non-respect de la décision. Dans les cas extrêmes, des mesures de sauvegarde de la part de l'UE pourraient signifier la fin de l'accord. En outre, le Conseil fédéral a défini certains domaines qui ne pourront en aucun cas être contestés par la CJUE. Ce sera le cas par exemple du refus de reprendre la directive relative au droit des citoyens de l'UE ou encore des mesures d'accompagnement.

Le projet de mandat de négociation est actuellement en consultation auprès des cantons et des partenaires sociaux. D'ici à la fin décembre, le Conseil fédéral souhaite adopter définitivement le mandat de négociation. Ainsi, à la fin de la deuxième semaine de la session (28 novembre), la procédure de consultation sera terminée. Enfin, les commissions de politique extérieure du Conseil National et du Conseil des Etats ont d'ores et déjà clairement approuvé le projet de mandat du Conseil fédéral.

*Commentaire : Le Nomes salue les efforts du Conseil fédéral dans sa démarche pour trouver une solution aux questions institutionnelles. Cela permettra d'augmenter la sécurité juridique et la signature d'autres accords (p.ex. dans le domaine de l'énergie ou des services financiers) sera favorisée. Le fait que la CJUE puisse interpréter le droit du marché intérieur concernant la Suisse nous semble approprié. Cependant, nous encourageons une valeur contraignante des mesures prises par la CJUE afin de garantir une sécurité juridique. En outre, la Suisse doit lutter pour avoir un rôle actif dans le cadre du développement du droit européen et le prendre en compte dans sa propre législation. Enfin, les individus et les entreprises en Suisse devraient pouvoir obtenir la même protection individuelle que les Etats membres de l'UE ; un juge suisse à la CJUE serait dès lors souhaitable.*

**En bref :**

En mai de cette année, le rapport intermédiaire de **la réforme de l'imposition des entreprises III** a été présenté, dans lequel la modification ou la suppression des statuts fiscaux cantonaux figure au premier plan. L'encouragement fiscal d'activités de recherche, de développement et d'innovation est proposé en guise de solution de remplacement. L'UE a ainsi respecté les efforts de la Suisse et a renoncé à ordonner aux Etats membres de la mettre sur liste noire. La mise en œuvre de la réforme durera entre cinq et sept ans.

Début octobre, le Conseil fédéral a présenté le mandat de négociation concernant l'extension de l'accord bilatéral en matière de fiscalité, dont l'une des conditions est que l'accès au marché européen pour les prestataires de services financiers suisse ne se détériore pas. En mai dernier, les ministres européens des finances avaient chargé la Commission de négocier avec la Suisse et les autres Etats tiers concernant le domaine de **la fiscalité** (et l'échange automatique d'informations).

**Ordre du jour**

Conseil National

**Objet du Conseil fédéral : «accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats d'Amérique centrale (conclu avec le Costa Rica et le Panama). Approbation»**

Durant la première semaine de la session d'hiver, le Conseil National se penchera sur l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le Panama/Costa Rica. L'accord a été signé en juin 2013 et correspond largement aux accords de libre-échange (ALE) conclus récemment par les Etats de l'AELE avec des Etats Tiers. L'accord permet de supprimer, intégralement ou en partie, les droits de douane sur la majeure partie des échanges bilatéraux avec le Costa Rica et le Panama, moyennant un délai transitoire dans certains cas, et d'encourager le commerce par la simplification de procédures douanières. Dans le domaine des obstacles techniques au commerce, l'accord vise à réduire les entraves non tarifaires. S'agissant du commerce des services, l'accès au marché pour différents services est facilité. Enfin, l'accord améliore également l'accès au marché pour les investisseurs et couvre l'accès aux marchés publics des pays d'Amérique centrale.

Les conséquences financières de l'ALE se limitent à la perte partielle des recettes douanières issues du commerce avec le Panama et le Costa Rica, soit près de 4 millions de francs en 2012. De ce fait, les conséquences financières sont restreintes. En effet, il faut les mettre en rapport avec le montant que les industries d'export suisses pourront ainsi économiser et le fait que le commerce avec les pays d'Amérique centrale sera stimulé.

L'objet du Conseil fédéral «accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats d'Amérique centrale (conclu avec le Costa Rica et le Panama). Approbation» sera discuté entre 8h et 13h le jeudi 28 novembre au Conseil National.

Conseil des Etats

**Motion Fässler « Exigences minimales pour d'éventuelles négociations fiscales avec l'UE »**

Daniel Fässler (CR PDC/AI) exige du Conseil fédéral dans sa motion « Exigences minimales pour d'éventuelles négociations fiscales avec l'UE » que certaines conditions soient posées dans les négociations de la Suisse avec l'UE en matière de fiscalité des entreprises. Il ne veut en aucun cas que le code de conduite de l'UE soit repris par la Suisse ; il veut que des délais raisonnables, d'une durée de dix ans, soient impérativement être aménagés et que l'UE aménage de son côté des mesures comparables.

Le Conseil fédéral, dans sa réponse à la motion, souligne le fait que la reprise intégrale par la Suisse du code de conduite de l'Union européenne n'est pas à l'ordre du jour et que des délais de transitions suffisants doivent être convenus afin de préserver la souveraineté de la Suisse et les compétences des cantons en matière fiscale. Le dialogue portera également sur les contre-mesures adoptées par les Etats membres de l'Union européenne envers la Suisse. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

La motion sera discutée le mercredi 27 novembre entre 15h15 et 20h au Conseil des Etats.

**Interpellation Minder : Impact de la libre circulation des personnes sur les assurances sociales**

Avec son interpellation, Thomas Minder (CPS sans parti/SH) exige que le Conseil fédéral fournisse des informations concernant les conséquences de la libre-circulation sur les assurances sociales et publie les chiffres les concernant. Les statistiques de l'AVS/AI/PC, AC et de l'aide sociale doivent être calculées et comparées pour les Suisses et les immigrés originaires des pays de l'UE. Pour les deux groupes, un bilan prévisionnel des assurances sociales pour les cinq prochaines années doit être mis sur pied.

L'interpellation sera discutée le lundi 9 décembre entre 15h15 et 20h au Conseil des Etats.